



ASSOCIATION FRANÇAISE DES SNIPES

Président: Jérôme THOMAS - 4, rue Saint Edme - 89410 BEON

Tél: 06 60 83 89 84 - Site Web: <http://www.snipe.fr>

COTISATIONS 2012

Snipe n°
Nom du bateau

Nouveau trophée du National
Réalisation: JP Etcheber

BARREUR OU PROPRIETAIRE

Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse		
Téléphone	Portable		Télécopie
Adresse Courriel			
Licence n°	Club n°		Ligue n°
Nom du Club			

EQUIPIER

Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse		
Téléphone	Portable		Télécopie
Adresse Courriel			
Licence n°	Club n°		Ligue n°
Nom du Club			

COTISATIONS Majoration de 3,-€ par cotisation après le 30/03/2012	<u>Bateau seul</u> : 53,-€. Si barreur et équipier <u>22 ans ou moins*</u> : 23,-€	
	<u>Barreur</u> : 17,-€. Pour les <u>22 ans ou moins*</u> : 12,-€	
	<u>Equipier</u> : 17,-€. Pour les <u>22 ans ou moins*</u> : 12,-€	
	<u>Bateau ancien</u> (numéro inférieur à 15000): 23,-€	
		D O N S
	TOTAL A REGLER A L'ORDRE DE L'A.F.S.	

(* junior au 31/12/2012 statuts SCIRA art. 11)

(Des exemples sont disponibles sur le site <http://www.snipe.fr>)

A renvoyer accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre de l'A.F.S. à l'adresse suivante:

Jérôme THOMAS - 4, rue Saint Edme - 89410 BEON
Avant le 30 mars 2012 (National Snipe)

S'il y a plusieurs bateaux, barreurs ou équipiers, utilisez plusieurs formulaires. Le règlement peut par contre être groupé.

Merci pour votre aide et votre participation, bonne saison 2012!